



## Formation destinée aux avocats du Barreau de Grenoble 15 juin 2018

### Intervenants :

- Bernard LACHARME, président de l'Association DALO, membre du Comité de suivi DALO et de la commission de médiation 80, ancien secrétaire général du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées et rapporteur du Comité de suivi
- Ghislain FOUCAULT, avocat au Barreau de Paris, membre de l'Association DALO

### Contexte et objet de la formation

Dans le cadre de son plan d'action pour l'accès au droit, la Ville de Grenoble a mis en place une équipe juridique mobile chargée d'informer et d'aider les personnes en difficulté à faire valoir leur droit au logement opposable afin d'être déclarées prioritaires à l'attribution d'un logement social. Si le DALO repose d'abord sur une procédure de recours amiable devant la commission de médiation (comed), certaines situations nécessitent que les demandeurs engagent des procédures contentieuses devant la juridiction administrative : soit pour contester une décision de rejet d'une comed, soit pour contraindre l'Etat à exécuter une décision favorable. Il est donc important que les demandeurs puissent obtenir le soutien d'avocats pleinement informés des procédures et de l'état de la jurisprudence.

### Contenu et déroulé de la formation

Le timing présenté ci-après est indicatif, il sera ajusté en fonction des attentes exprimées par les participants.

9h30 – 10h

**Présentation de l'équipe juridique mobile** par Elsa Ghanassia, avocate au Barreau de Grenoble

Séquence 1 : 10h00 - 12h30

**La contestation des décisions de rejet de la commission de médiation** – Ghislain Foucault

- La procédure du recours amiable : composition et règles de fonctionnement de la commission de médiation, instruction des dossiers...
- Les critères de la reconnaissance comme prioritaire et devant être relogé (ou hébergé) en urgence :
  - Les situations permettant de faire un recours DALO ou DAHO
  - Les critères généraux permettant à la commission de rejeter la demande d'une personne se trouvant dans l'une de ces situations
- La procédure de contestation des décisions de rejet d'une comed
  - Articulation entre recours gracieux et recours contentieux
  - Les règles du recours pour excès de pouvoir et du référé-suspension
  - Typologie des moyens invocables
  - Le recours en cassation devant le Conseil d'État

13h30-14h30

**Séquence 2 - Le sens du droit au logement opposable** – Bernard Lacharme

- Du droit au logement au droit au logement opposable
- Le Comité de suivi : point sur l'application de la loi au niveau national
- Le Guide pour les commissions de médiation

14h30 - 16h00

**Séquence 3 - Contester l'absence de mise en œuvre d'une décision favorable** – Bernard Lacharme et Ghislain Foucault

- Les obligations de l'État et les moyens dont il dispose pour mettre en œuvre les décisions favorables
- Le recours en injonction
- Le recours indemnitaire

16h00 – 16h30

**Évaluation et perspectives** – Bernard Lacharme et Ghislain Foucault

- Le soutien mobilisable auprès de l'Association DALO, la mise en commun de la jurisprudence...